

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCAMADOUR

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 10 JANVIER 2012, à 20h 30 sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 12

Date de Convocation : 3 janvier 2012

PRÉSENTS : M. BOUDET Bernard, M. Luc DELNAUD, M. JALLET Pascal, M. KHALED Fadi, Mme GREZE Martine, M. LARRAMENDY François, M. MEJECAZE Jean Luc, M. PIVAUDRAN Mathieu, M. SALGUES Alain. Mme GALLOIS Elisabeth, M. MENOT Martial
Mme GIBERT Brigitte

EXCUSÉS : M. BLANC Gerard, Mme DELPECH Catherine, M. ENTEMEYER Ernest,

ABSENT :

POUVOIRS : de M. ENTEMEYER à M. JALLET, de M. BLANC à M. SALGUES,

Secrétaire de séance : M. Martial MENOT



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
M. MENOT Martial se propose.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour deux questions supplémentaires :

- permis de construire pour une résidence de tourisme au Pech alis.
- Engagement sur le Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) du Pays de la vallée de la Dordogne lotoise 2012-2017

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité cette modification.

1- Approbation du procès verbal de la réunion du 19 décembre 2011

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

2- Dotation d'Equipement des Territoires dossier 2012

Madame DELAGE Sylvie a demandé un raccordement à l'assainissement pour sa maison en construction au Château. Cette zone, classée en 1 AU au PLU, n'a pas fait pour l'instant l'objet d'un plan d'aménagement, mais le terrain n'est pas très éloigné de la canalisation et il est dans le périmètre de l'assainissement collectif.

Monsieur le Maire propose 2 solutions :

- Amener la canalisation sur le chemin au droit du début du terrain
- Amener la canalisation toujours sur le chemin mais au milieu du terrain avec en contrepartie un droit de passage de la future canalisation qui desservira ce quartier lors d'un aménagement futur.

Le Conseil Municipal confirme son accord par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs pour l'amenée du réseau d'assainissement au milieu du terrain avec en contrepartie une autorisation de passage pour les futurs aménagements.

Monsieur le Maire précise que ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et propose au conseil municipal d'adopter la délibération vi-après :

M le Maire présente le dossier comprenant :

des travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif à réaliser dans le secteur dit de « Lamagale ».

Le montant des travaux s'élevant à 3 390 € H.T., le Conseil Municipal donne son accord, par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs, pour solliciter une aide financière au titre de la DETR 2012 à hauteur de 35 %, soit 1 186 €.

Le plan de financement de l'opération sera donc le suivant :

Coût des travaux :	3390 € h
Financement :	
DETR (35%)	1 186 €
Emprunt ou fonds libres	2 204 €

Le Conseil Municipal délègue M le Maire ou un adjoint pour constituer le dossier de demande de subvention.

3- Spectacle « Durandal » ou le mystère du Val Ténébreux

Monsieur Larramendy présente le projet de spectacle de chevalerie.

Ce spectacle est proposé par R&L production, société dont un des actionnaires principaux habite dans le Lot à Ginouillac.

C'est un spectacle équestre avec des tournois de chevalerie, des cascades et des voltiges cosaques.

Un spectacle similaire existe déjà à Carcassonne et en Allemagne.

La demande porte sur l'autorisation de mettre en place ce spectacle dans la Vallée sur le terrain de la FAMA. Il aurait lieu du 1^{er} juillet au 2 septembre 2012.

Un plan ainsi qu'un descriptif général avec un budget prévisionnel est présenté au conseil municipal.

Le terrain serait entouré d'une palissade. Il y aurait une partie utilisée pour parquer les animaux, un camp de chevalerie, des gradins pour environ 800 places, une scène avec un fond sous forme de muraille. Il y aurait 2 représentations par jour, le tarif moyen serait de 7 €. L'équilibre financier serait atteint à environ 37 % de la jauge soit 225 spectateurs par spectacle. Au-delà de l'équilibre la commune percevrait un revenu, par exemple 1 € par spectateur, mais ils ne sont pas opposés à une location.

Compte tenu de l'investissement, la demande d'autorisation porte sur une durée de 3 ans.

Ils seraient prêts à participer à des animations sur le Site. Ils sont conscients que ce projet doit passer par le filtre administratif : DDT, Bâtiment de France etc, et sont prêts à repousser d'un an si nécessaire la réalisation de ce projet.

Observations :

Jean Luc : c'est sur un terrain communal et c'est une concurrence pour les autres billetteries de la commune. Durée trop longue.

Mathieu : il faut accepter d'autres animations sur la commune, belle expérience à tenter

Alain : avait fait savoir sans son mail du 30 décembre son opposition pour des raisons techniques, contractuelles, juridiques, visuelles, et économiques.

François : indique que les organisateurs, même s'ils préféreraient pouvoir évoluer dans la vallée, face au Site, ne sont pas opposés à monter le spectacle sur un autre lieu.

Elisabeth : s'interroge sur la difficulté d'accès et de stationnement à cette période.

Fadi : trouve dommage que ce projet ne soit pas prévu pour la demi saison

Monsieur Jallet indique qu'il attend des plans et des documents précis qui lui permettront de solliciter l'avis des différentes administrations. Il pense que la réalisation ne pourra avoir lieu avant 2013. Il demande le point de vue du Conseil sur le principe même d'un spectacle avant d'avancer plus, pour éviter aussi aux organisateurs de pousser leur projet plus avant s'il n'a aucune chance d'être accepté.

Monsieur Jallet : pour ; Bernard Boudet : pour ; Khaled Fadi : pour mais avec location sur terrain communal ; Martine Greze : pour ; Pivaudran Mathieu : pour ; Luc Delnaud : pour même dans la vallée ; Martial Menot : pour, mais plutôt sur terrain privé ; Jean-Luc : contre surtout sur terrain

communal ; Elisabeth Gallois : pour mais durée un peu longue ; François Larramendy : pour ; Gerard Blanc : contre (voir mail) ; Brigitte Gibert : pour avec redevance ; Catherine Delpech et Ernest Entemeyer ? absents ; Alain Salgues : contre (voir mail)

4- Compte rendu réunion CDCI – intercommunalité-

Monsieur le Maire donne connaissance des dernières informations : Gramat et Payrac ont demandé à intégrer la communauté de commune de Souillac-Rocamadour. Le Conseil communautaire a donné son accord sous réserve des résultats des analyses financières, mais à la dernière réunion du CDCILE 19 décembre 2011, Monsieur Jean Launay, rapporteur de cette commission, a indiqué qu'il était défavorable. Pour lui, Gramat devrait rejoindre le « Causse Central », Payrac la « Bouriane », Saint-Cere, Bretenoux, Biars, Padirac ensemble et Martel et Vayrac avec Souillac-Rocamadour.

La commune de Rocamadour souhaite voir le rattachement de Gramat à la communauté Souillac Rocamadour.

Une intervention auprès de Monsieur le Préfet est prévue par l'envoi d'une motion qui sera également publiée dans la Dépêche, la Vie Quercynoise et peut être suivie d'actions non définies à ce jour.

5- Projet d'aménagement sur le domaine de l'hôtel Résidence Alix

Un projet de création d'une résidence de tourisme au Bois d'Imbert a été déposé. Il consiste en la construction de 75 petites habitations qui seront mises en location à la semaine, création également d'une piscine et certains aménagements périphériques. Les constructions ne seront pas visibles de la route.

Ce projet a été déjà présenté à la DDT, qui semble favorable à condition de changer le classement de ce terrain dans le PLU, en effet cet investissement ne semble pas réalisable tel quel en zone NT. La DDT préconise le passage en zone UT .

Un débat s'instaure et les remarques suivantes sont formulées par les conseillers :

- Le projet nous est présenté après avoir été étudié par l'administration, pas assez de temps pour prendre la décision, concurrence pour les autres commerces amadouriens tels que campings, hôtels , architecture pas très réussie, même réduite ce ne sera pas très beau, durée de vie de ces constructions, des habitants de la commune attendent depuis quelque temps une modification du PLU, le projet peut-il être réduit, la commune a toujours favorisé un développement économique en évitant l'installation de structures portées par des chaînes importantes afin de ne pas engendrer de concurrence déloyale pour les entreprises familiales existantes.....
- Les réseaux ne sont pas éloignés du terrain, l'électricité sera à leur charge, la société de gestion est « ODALIS » c'est une société de locations de vacance (280 résidences de loisir, hôtels,.....) elle a un clientèle captive qui viendra sur Rocamadour par leur canal, par contre, on ne peut nier que cette société apparaîtra dans l'offre de Rocamadour et par conséquent créera une concurrence pour les campings en particulier qui offre des prestations un peu similaires avec les mobil-home etc

Monsieur le Maire, regrette de ne pas avoir été prévenu plus tôt et propose de refuser pour l'instant de modifier le classement de ce terrain et de se donner du temps pour éventuellement donner une réponse définitive. Il va proposer à M. GIRARDOT de venir nous exposer le projet et tous les conseillers municipaux seront invités.

Accord de l'ensemble des conseillers municipaux.

6– Engagement sur le Programme d’Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) du Pays de la vallée de la Dordogne lotoise 2012-2017

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les éléments du Programme d’Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) porté par le SYMAGE² pour les années 2012 à 2017. Il précise les actions qui trouvent des applications au niveau communal et notamment sur les thèmes suivants :

La surveillance, prévision des crues et des inondations par :

- la gestion du système d’alerte local de crue réalisé ou amélioré par le SYMAGE².

La prise en compte du risque inondation dans l’urbanisme par :

- l’association du SYMAGE² aux réunions de travail sur les documents d’urbanisme,
- la diffusion de supports de communication sur la prise en compte du risque inondation dans l’urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle également l’importance de la participation d’élus communaux aux réunions des comités de suivi des actions programmées sur son territoire.

Le PAPI a vocation à accompagner la politique publique de prévention des risques et de sécurité des populations, qui relève en partie de la responsabilité du maire. A ce titre, il propose de délibérer pour acter cet engagement dans le PAPI SYMAGE² 2012-2017 et concourir ainsi à sa mise en œuvre sur le Pays de la vallée de la Dordogne lotoise.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, confirme son engagement sur le programme PAPI 2012-2017 présenté par le SYMAGE², par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs.

7- Questions diverses

Edition de topoguides :

Jean-Luc indique que dans la réédition des topoguides du PNR et de la Vallée de la Dordogne on pourrait avoir 2 circuits sur Rocamadour sur chaque guide, au lieu d’un seul actuellement, soit en plus, un circuit Mayrinhac-Lacave en boucle et un circuit Rocamadour et les 2 vallées. Le balisage de ces circuits pourrait être effectué par la communauté de communes par l’intermédiaire de l’API, l’équipe municipale se chargeant des autres.

Inauguration de la voie de Rocamadour en Limousin et Haut Quercy :

La date retenue est celle du samedi 4 février 2012, à 17 H, salle Jean Lurçat.

Envoyer l’invitation aux Présidents de Région et de Département, ainsi qu’à M. François HOLLANDE et à MME Bernadette CHIRAC.

Vœux à la population :

Pour rappel, ils auront lieu au Mille Club le samedi 21 janvier, à 16 h. Deux médailles du tourisme et une médaille d’honneur du travail seront remises. Les élus présenteront à tour de rôle un bilan des activités 2011.

Edition du bulletin municipal :

Le bulletin municipal sera donné à la Poste le 13 janvier pour être distribué la semaine du 16 janvier 2012. Merci aux retardataires de faire passer leur article très très rapidement.

Raid Nature 46 :

Cette association a adressé ses remerciements à la commune pour l'aide apportée à l'organisation de la troisième édition du Raid Nature 46 qui a eu lieu les 5 et 6 novembre 2011.

Contrats d'assurance avec AXA :

M. le Maire indique qu'il a reçu M. GARROUSTE, nouveau Directeur de l'agence AXA de Souillac. Les échéances des contrats d'assurance Véhicule seront revues à la baisse tout en conservant les mêmes garanties. Le contrat concernant l'ascenseur et les gares amont et aval a également été revu et annualisé, ce qui nous permet de bénéficier d'une économie de l'ordre de 2000 €.

Un dossier de demande de partenariat financier sera adressé à M. Garrouste pour l'achat du radar pédagogique à prévoir au BP 2012.

Projet de halle événementielle :

M. le Maire demande aux élus de réfléchir à ce projet afin de déterminer le lieu d'implantation, la capacité à donner à ce bâtiment,...etc.

Plaque honorifique :

M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. Maurice HEREIL sollicitant la pose d'une plaque honorifique au nom de M. André JALLET. Cette demande rejoint celle déjà formulée par le Club du 3^{ème} Age et le Conseil Municipal, reconnaissant de tout le travail accompli par M. JALLET, se prononce favorablement et se propose de réfléchir au lieu d'implantation de cette plaque très rapidement.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 00 heures 15.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,